

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculation)1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publié sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 01990-RC déposée le 3/1^{er}/2023 M. K'METOU Eyanah, profession : Ingénieur Génie Mécanique demeurant à Lomé et domicilié à Agoé-Anomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08ha 94a 35ca, situé à Sotouboua connu sous le nom de Sotouboua, commune de Sotouboua et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01991-RC déposée le 3/1^{er}/2023 Mme KLO Adjo Awenam épouse KUDZU, profession : Pasteur et Inspectrice demeurant à Sokodé et domiciliée à Sokodé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33 a 12 ca, situé à Kpangalam connu sous le nom de Kpangalam, commune de Tchaoudjo 1 et borné au Nord par la propriété TCHAKONDO, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par une rue non dénommée de 12 m, à l'Ouest par la propriété EZOULA-AGORO .

Elle déclare que ledit immeuble appartient à l'EGLISE EVANGELIQUE PRESBYTERIENNE DU TOGO (E.E.P.T.) et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01992-RC déposée le 5/1^{er}/2023 M. KABITCHADA Komi Essoneya, profession : Ingénieur des TP demeurant et domicilié à Lomé, majeur(s) non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en deux parcelles A et B ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59ha 66a 82ca, situé à Blitta connu sous le nom de Tondja , commune de Blitta et borné PARCELLE A : au Nord et au Sud par la propriété AGAÏ, à l'Est par la Route TONDJA KOMBKASSI de 30m, à l'Ouest par une rue de 25 m. PARCELLE B : au Nord , au Sud et à l'Est par la propriété AGAÏ , à l'Ouest par la Route TONDJA KOMBKASSI .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01993-RC déposée le 5/1^{er}/2023 M. KABITCHADA Komi Essoneya, profession : Ingénieur des TP demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01ha 70a 42ca, situé à Blitta connu sous le nom de Kokonadè-Aflakobi , commune de Blitta et borné au Nord par la propriété MALABOUE Kpatcha, au Sud par la propriété KARBOU Etienne, à l'Est par la Route BLITTA-KAZABOUA de 30 m, à l'Ouest par les propriétés KARBOU Etienne et KOKU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01994-RC déposée le 6/12/2022 M. AMEY Kossi Bollanigni, profession : Enseignant demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Sokodé connu sous le nom de Bourèkouflimè , commune de(s) Tchaoudjo et borné au Nord par la propriété KPANDANG A. Fégbabé, au Sud par la propriété OURO AGRIGNAN, à l'Est par propriété TAGBA, à l'Ouest par une Rue non dénommée de 16m.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.